



CTL du 29 mars 2013

COMPTE-RENDU

Le CT était convoqué ce jour afin d'approver son nouveau règlement intérieur et de recevoir communication du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS).

La CGT Finances Publiques était représentée par Marie-Pierre BOREL, Christine DREYER, Olivier LEFEVRE, François-Xavier POYDENOT et Yan RUDER.

REGLEMENT INTERIEUR DU CTL

Alors que les nouveaux CTL sont en place depuis décembre 2011 suite aux élections professionnelles, c'est seulement maintenant que le règlement intérieur de cette instance a été soumis à l'approbation des élus.

Dans les faits, il s'agit d'un règlement intérieur "type" non amendable localement, sauf sur autorisation exprès de la DG ! Ce règlement intérieur entérine de nombreux reculs pour vos élus et offre au contraire beaucoup plus de souplesse à l'Administration.

Ceci est bien à l'image de l'état d'esprit de la Centrale sur le dialogue social au sein de la DGFiP, que ne cessent de dénoncer les Organisations Syndicales nationales.

Dès lors, l'ensemble des élus a voté "contre" ce règlement intérieur, qui sera à nouveau soumis au vote du prochain CTL.

TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE (TBVS)

Dans sa grande mansuétude, la DG a mis en place ce nouvel outil statistique censé donner une vision de l'état des conditions de travail et de vie au travail des agents.

Il est composé de 20 indicateurs obligatoires dans les domaines de la santé, la sécurité et les conditions de vie au travail (*par exemple, nombre de jours de congés non pris ou crédité en CET, nombre d'accidents de service, nombre de droits d'alerte ou de retrait ...*), des relations professionnelles (*taux d'appel sur l'évaluation notation, nombre de réunions de services*) et des relations sociales (*nombre de réunions du CT, nombre de jours de grève ...*).

Localement, 9 indicateurs optionnels ont été ajoutés lors du groupe de travail de février 2012.

Pour chaque rubrique, le tableau recense service par service les différents items.

Comme il était prévisible, le tableau qui nous a été présenté ce jour montre les limites de l'outil, car les indicateurs sont trop généralistes, mal formulé voir ambiguës.

Le TBVS ne permet donc pas d'avoir une idée précise de la réalité dans les services, au mieux, une tendance générale se dégage.

Néanmoins, il permet d'identifier des situations à risque dans certains services ou pour certains agents, notamment dans le domaine des congés non pris et des écrêtements pointeuse. Sur ces sujets, la Direction locale a confirmé ses engagements : elle met en œuvre une surveillance et sensibilise régulièrement les chefs de services pour éviter de telles dérives néfastes à la santé des agents.

A la demande de la CGT, l'Administration locale s'est engagée à faire remonter à la DG une nécessaire évolution de la teneur de certains indicateurs pour rendre l'outil plus pragmatique, plus lisible, plus concret et donc plus utilisable. Affaire à suivre ...

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Campagne de révision des VLF des locaux professionnels**

Sur demande de la CGT, la Direction a enfin acté la tenue début juin d'un CTL consacré à la révision des VLF professionnelles, mais également à un état des lieux du fonctionnement des SIP/CDIF fusionnés.

Au passage, la rumeur de mise en place d'un pôle départemental regroupant les missions foncières des SIP au 1er septembre 2013 a été formellement démentie. Sur ce point, la réflexion au niveau national est toujours en cours. Localement, la CGT n'attendra pas l'issue de cette réflexion et s'exprimera très largement dès de CTL de juin.

✓ **Base de remboursement des frais de déplacement pour les stages à l'ACIF de REIMS**

Afin d'harmoniser les modalités de prise en charge des frais de déplacement entre les deux filières, un groupe de travail s'est tenu en septembre 2012. Il en est ressorti la note départementale du 3 octobre 2012.

Cette note stipule que les remboursements se font en règle générale sur la base SNCF, mais elle prévoit explicitement des dérogations pour certains sites (en cas de covoiturage ou en cas de gain appréciable de temps pour l'agent). Un dérogation existe notamment, à juste titre, pour les déplacements à LAON : remboursement systématique sur la base des indemnités kilométriques depuis tous les sites du département.

La CGT Finances Publiques a indiqué que depuis les résidences de SOISSONS et CHATEAU THIERRY, l'ACIF de REIMS est bien moins loin que celle d'AMIENS. Or, les déplacements à AMIENS depuis ces deux résidences bénéficient d'un remboursement base kilométrique systématique (ce qui est tout à fait normal), alors que c'est la base SNCF qui d'applique pour REIMS !

Pourtant, preuve à l'appui, l'utilisation du véhicule personnel pour ce rendre de SOISSONS ou de CHATEAU THIERRY à REIMS permet un gain de temps substantiel : plus de 2 heures !

La CGT Finances Publique a donc demandé à ce que cette anomalie soit réparée, et que le remboursement des frais de déplacement à l'ACIF de REIMS depuis SOISSONS et CHATEAU THIERRY se fasse sur la base kilométrique systématique.

En outre, depuis le 1er janvier 2013, le remboursement des repas des stagiaires à l'ACIF de REIMS se fait à taux plein. Il avait été convenu lors du groupe de travail que notre Direction locale s'alignerait sur les pratiques de la Marne. En conséquence, la CGT Finances Publiques a demandé que la note du 3 octobre 2012 soit mise à jour et prévoit rétroactivement un remboursement "taux plein" pour le stages à REIMS organisés depuis le 01/01/2013.

Plus aucune question diverse n'étant posée, la séance a été levée à 12h10.

SOISSONS, le 29 mars 2013.